



PREFET DU RHONE

Direction départementale
de la protection des populations

Lyon, le 9 AVR. 2015

Service protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement

Dossier suivi par Marie-Christine BENINCASA
☎ : 04 72 61 37 35
Fax : 04 72 61 37 24
✉ : marie-christine.benincasa@rhone.gouv.fr

Monsieur,

Conformément aux articles R 515-82 et suivants du code de l'environnement, vous m'avez transmis, le 8 janvier 2014, un dossier de mise en conformité complété le 18 février 2015 par un mémoire justificatif de non soumission au rapport de base prévu par la directive IED concernant les installations que vous exploitez 30, rue Charles Martin à SAINT-FONS.

Dans son rapport du 4 mars 2015, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes, service chargé de l'inspection des installations classées me fait savoir que votre dossier est jugé complet et régulier, au regard des éléments exigés par l'article R 515-72 du code de l'environnement.

En conséquence, je vous informe que les prescriptions encadrant l'exploitation de votre établissement ne seront pas actualisées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale,

Adjointe au chef de service
Laurence BANJOU-GALIERE

Société SEVIA
ZI du Petit Parc
Voie C – Rue des Fontenelles
78920 ECQUEVILLY